

L'ÉGALITÉ

Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)

Revue Politique et Littéraire

Paraissant le premier et le troisième jeudis de chaque mois

ABONNEMENTS :

Canada	Un an.....	\$0.60
	Six mois.....	0.35
	Trois mois.....	0.20
Pour l'extérieur, 5c en sus par trimestre.		

DIRECTEUR : WILFRID GASCON

à qui doivent être adressés lettres, mandats, &c.

Les abonnements en retard paient une taxe additionnelle de 10 cents. La Newspaper Collection Agency est chargée régulièrement par nous de percevoir à notre compte ces abonnements arriérés.

Administration à SAINT-JEROME, -- (Terrebonne) -- Bas-Canada.

Appel à nos Lecteurs

Nous renouvelons à nos lecteurs l'invitation déjà donnée dans le journal, et par circulaire, de vouloir bien songer que la publication de L'ÉGALITÉ nous coûte de l'argent et nous demande encore du travail et des soins assidus ; que nos vertus républicaines et notre morale égalitaire ne sauraient nous tenir lieu de pain et de vin ; et qu'en attendant la réalisation d'un idéal de société où chacun recevra selon ses œuvres et produira selon son talent, il est convenable et urgent de venir en aide aux humbles travailleurs de la pensée qui comme nous, pour vivre en une atmosphère ensoleillée par la perspective d'une ère toujours meilleure, n'ont resté pas moins astreints aux besoins et aux nécessités de la vie.

Nous ne demandons pas la charité à personne ; nous prions tout bonnement ceux qui nous font l'honneur de nous lire de bien vouloir se le rappeler et de nous en payer la façon, ou de nous renvoyer le journal EN ACQUITTANT LES ARRÉRAGES.

Les personnes qui profiteront du présent avis pour nous signifier un refus d'abonnement se montreront simplement raisonnables et consciencieuses en nous payant pour le temps qu'elles ont gardé

L'ÉGALITÉ, à raison de \$0.05 cents par mois : l'impression d'une publication coûtant toujours de l'argent, et l'expédition, du soin et du travail.

Et que la paix soit avec vous !

LE DIRECTEUR.

Service de commission

L'administration de L'ÉGALITÉ se met à la disposition de ses abonnés pour leur expédier, aux prix marqués, tous les articles et les livres annoncés dans ce journal ; elle se charge également de transmettre sans frais les abonnements à tous journaux et revues, édités soit en Amérique, soit en Europe.

Mgr Lafêche

Le vieil et intrépide évêque de Trois-Rivières est couché dans la tombe. Il a fourni une longue carrière ecclésiastique dont les premières années ont été consacrées à l'évangélisation des Indiens de l'Ouest.

Ce prélat a été mêlé aux luttes les plus retentissantes de notre histoire contemporaine. Homme antique que n'aurait pas désavoué le clergé d'Espagne, on l'a vu à chaque occasion, tant qu'il a été évêque, se jeter en travers de la route des libéraux canadiens auxquels il avait juré une guerre implacable. C'est ce vieillard de bronze qui, il y a deux ans à peine, se dressa devant le chef libéral, dont l'étoile allait grandissante, pour lui jeter au visage les épithètes de rationaliste et d'homme dangereux.

Par le bruit qu'il a fait dans le monde et par les colères qu'il a soulevées au sein

du peuple, on est en droit de se demander lesquelles ont été les plus utiles à la religion : les années qu'il a passées sur le siège de Trois-Rivières ou celles, plus cachées et plus humbles, qu'il a vécues au milieu des nations sauvages qu'il a gagnées par son éloquence à la foi de l'Évangile ?

Nous sommes trop jeune pour émettre une opinion.

DREYFUS

Il résulte des déclarations du nouveau ministre de la Guerre dans le cabinet Brisson que Dreyfus a été, sinon légalement, du moins justement condamné comme traître à son pays. Les preuves formées à la Chambre par M. Cavaignac ont été si convaincantes que celle-ci a approuvé l'attitude du cabinet par 572 voix contre 2.

Voilà qui est agir en homme et en républicain. Entendons-nous dire que l'Allemagne se prépare à envahir la France ?

Le ministère Méline a donc été criminel de laisser, par ses réticences, ses équivoques et ses mensonges, troubler l'âme de la France et provoquer chez les étrangers la moquerie et le mépris. Comme Cavaignac, le général Billot aurait pu d'un mot envoyer un mouvement malheureux qui ne peut être imputable aux hommes sincères qui en ont été les victimes, mais à ceux-là seuls qui ont tenu à cacher la vérité pour couvrir sans doute d'autres hauts faits moins avouables.

L'arrestation du fameux Esterhazy, cet autrichien insulteur du général Saussier et de toute l'armée française, va nous en apprendre de bonnes.

Zola a été trompé par la conduite louche et hésitante du gouvernement Méline ; il n'est pas un insulteur de l'armée ; le seul insulteur, c'est Esterhazy que les chefs de l'état-major français ont acclamé et pressé sur leur cœur.

L'assemblée du 10 juillet

L'assemblée de paroisse, ordonnée par l'archevêque de Montréal pour examiner la situation des affaires de la Fabrique de Saint-Jérôme, a été quelque peu tumultueuse.

Il est vrai qu'elle s'est dispersée sur une proposition adoptée presque à l'unanimité, mais les difficultés ne sont pas toutes aplanies, et l'affaire sera reprise probablement.

Cette assemblée, présidée par M. l'abbé Lafortune, curé, a été tenue dans l'église, après la messe. M. le curé ouvrit la séance en donnant lecture du message suivant, adressé par M. Bruchési, archevêque de Montréal, aux francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Jérôme :

Mgr est heureux de tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Il félicite les paroissiens de Saint-Jérôme de leur zèle et de leur générosité. Mgr désire comme nous, voir s'achever bientôt ce beau temple élevé à la gloire de Dieu.

Cependant Mgr conseille la prudence. Il conseille à la paroisse de prendre connaissance des affaires de la Fabrique avant de déterminer le montant d'argent que la Fabrique devra emprunter pour l'intérieur de l'église.

(Signé) † PAUL
Archevêque de Montréal.

NOTA. — Quand nous sommes allé demander une copie du message de l'archevêque lu à l'assemblée du 10, il nous a répondu que cette lettre avait été détruite et qu'on ne pouvait nous fournir qu'un résumé approximatif. Nous ne pouvons donc garantir qu'il ne manque rien dans ce que nous donnons du message de Sa Grandeur. Nous renouvelons tout de même à M. le curé nos sincères remerciements pour la peine qu'il s'est donnée.

LA RÉDACTION.

Après cette lecture, M. l'abbé Ouimet, prêtre retiré et contribuable de la paroisse de Saint-Jérôme, se leva et, après avoir loué l'intervention avisée de l'archevêque dans nos difficultés naissantes et rendu bonne justice aux qualités administratives de M. l'abbé Lafortune, demanda, au nom de l'assemblée, des éclaircissements sur la situation des affaires de la Fabrique, sur la source et l'état de ses revenus et de ses dépenses ordinaires, de son encaisse actuelle, et aussi sur ce qui reste à la paroisse des \$60,000 empruntés par les syndics, si toutefois il en reste quelque chose.

Ici, se place un incident. Le curé se déroba à la question, prétextant qu'il n'avait ni la qualité, ni le pouvoir ni les connaissances personnelles suffisantes pour satisfaire l'interrogateur ; mais il invita le président des Syndics, M. le docteur Jules Prévost, à répondre, s'il le désirait, à l'abbé Ouimet. M. Prévost répondit en effet, de sa place, d'une voix forte, que l'assemblée du jour n'avait rien à voir dans les affaires des Syndics ; mais que ceux-ci étaient prêts,

comme ils l'ont toujours été, à rendre compte de leur administration à toute assemblée convoquée pour les entendre.

— Alors, nous n'en serons pas plus avancés qu'auparavant, a répliqué M. Ouimet.

Dès lors, il était visible que l'assemblée finirait par être orageuse. A partir de ce moment, le curé devint nerveux et c'est avec beaucoup de difficulté qu'il parvint à exposer toute la situation. Au jubé, comme un certain docteur avait sans cesse quelque chose à ronchonner, une vieille femme que la curiosité avait retenue là, au milieu de tous ces hommes, se retourna brusquement en colère, et, apostrophant le jeune médecin, lui dit d'un ton rageur : " Qu'est-ce que vous avez donc, vous, à toujours trouver à redire ? Taisez-vous donc ! " Naturellement, un accès de fou rire accueillit cette algarade de la bonne femme qui essaya ensuite les lardons de son antagoniste et de quelques farceurs.

Durant ce temps, le curé était, en bas, aux prises avec M. Bruno Nantel et M. l'abbé Ouimet qui, dans l'opinion de M. Lafortune, voulaient en savoir bien trop long. Enfin, il résulte des déclarations faites par M. le curé que la fabrique encaisse annuellement un bénéfice net d'à peu près deux mille piastres ; que les dépenses extraordinaires de l'année courante se chiffrent à dix-neuf mille piastres ; que le presbytère seul, dont la construction avait été, à l'origine, donné à l'entreprise pour douze mille piastres a fini par coûter à cause des changements, extras, imprévus et accessoires ajoutés aux plans primitifs, seize mille piastres, et qu'il faudra encore y faire des réparations au toit et aux murs intérieurs, réparations que M. Boileau, l'entrepreneur de l'église, veut bien se charger de faire gratuitement, à la demande du curé ; il résulte encore de ces déclarations, que le curé possède en caisse, ou mises à sa disposition, des sommes suffisantes pour payer le coût des trois autels de la nouvelle église ; que le curé, ou plutôt la Fabrique, a encore d'autres argents à disposer dont il fera connaître en temps et lieu la provenance.

Tout cela est bien singulier et bien étrange, et nous donne raison de croire et de dire que les choses n'en resteront pas là.

A une question de M. Nantel qui voulait savoir ce qu'était devenu le produit de la vente du terrain appartenant autrefois à la Fabrique et sur lequel est aujourd'hui sis le bureau de poste, M. le curé répondit que le produit de cette vente, soit \$4000, avait été employé comme l'avait ordonné feu M. Fabre, archevêque de Montréal, et à l'appui de cette déclaration M. le curé donne à l'assemblée connaissance de la décision de l'ancien archevêque que celui-ci avait consignée dans les registres de cette paroisse lors d'une de ses visites pastorales à Saint-Jérôme.

Monseigneur E. C. Fabre permet la vente du terrain situé en face de l'église paroissiale pour une somme d'au moins \$4,000, laquelle somme devra être déposée en banque jusqu'à

ce qu'elle puisse être prêtée à une corporation religieuse, soit fabrique, soit communauté, en ayant soin de demander chaque fois l'autorisation de l'Ordinaire.

L'intérêt de cet argent ira au curé comme compensation de la jouissance qu'il en avait.

(Signé)

† E. C.,

Archevêque de Montréal.

Saint-Jérôme, 16 octobre 1886.

Au sujet du terrain occupé par la vieille église qui sera démolie, le curé a fait remarquer à M. Nantel que le nouvel archevêque pourrait bien s'opposer à ce qu'on le convertit en parc ou jardin public, comme on l'a d'abord pensé, sous prétexte que ce terrain est un bien spirituel, ecclésiastique et monastique. Le mot était malheureux, et propre à révolter le peuple de Saint-Jérôme qui a décidé d'élever à la place des ruines de la vieille église un monument au curé Labelle. M. Nantel a retourné aussitôt avec passion que cette prétention du curé est inadmissible et insoutenable, et qu'un bien pour être dit *spirituel* ne doit servir qu'à des fins spirituelles. C'était trancher la question d'un mot : car il est clair que si M. Lafortune désire garder ce terrain pour y planter des choaix, il doit renoncer à y voir là une destination spirituelle. Et d'ailleurs, ce terrain n'est pas un bien ecclésiastique, encore moins monastique, puisqu'il est la propriété des payeurs de dîmes de Saint-Jérôme. Ils ont acheté un autre terrain pour la nouvelle église, ils ont le droit de disposer et ils disposeront du premier à leur gré.

M. Nantel partit de ce point pour exposer sa manière de voir, s'attachant à démontrer qu'il était de l'intérêt des contribuables de Saint-Jérôme de restreindre, autant que possible les dépenses nouvelles nécessitées par les travaux à l'intérieur de l'église en construction et qu'il ne faisait en cela que s'inspirer des conseils de sagesse et de prudence de l'archevêque, M. Bruchési, contenus dans son message. Il conclut par la proposition suivante :

Proposé et résolu que les francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Jérôme, réunis en assemblée, le 10 juillet 1888, ne sont pas prêts et ne sont pas disposés à ratifier la résolution de fabrique autorisant une dépense de \$31,000 pour travaux à faire à l'intérieur de la nouvelle église, ni le projet de contrat à MM. Boileau frères, mais ne sont disposés, pour le moment, qu'à autoriser une dépense de \$25,000 laquelle somme sera affectée aux travaux urgents dans l'intérieur de la nouvelle église, et que pour ces travaux il soit demandé des soumissions par la voie des journaux.

M. le docteur Prévost monte à la balustrade où se tenait déjà le curé. On crie : Au vote ! Au vote !

L'abbé Ouimet : Il est déjà deux heures ; nous avons faim (signe d'acquiescement) ; il faut aller dîner !

M. Prévost n'en prit pas moins le temps de dire ce qu'il avait à dire, et la discussion recommença comme de plus belle entre les deux camps opposés. Au vote ! Au vote ! crièrent les mêmes voix.

Enfin, le docteur Prévost rédigea un ordre du jour pur et simple qui allait être mis au voix lorsque intervint M. Sévère Laviolette qui, quoique s'étant rallié à la proposition de M. Nantel limitant l'emprunt à 25,000, présenta une contre-proposition qui eut le bonheur de mettre tout le monde d'accord, précisément parcequ'elle ne satisfaisait personne.

Voici la proposition de M. Laviolette qui a été votée à l'unanimité :

Proposé par M. S. G. Laviolette et résolu que la Fabrique soit autorisée à emprunter jusqu'à la concurrence de \$31,000 pour les travaux de l'intérieur de l'église Et que de nouvelles soumissions soient demandées par la voix des journaux pour faire les ouvrages spécifiés dans la soumission de MM. Roileau, Frères.

L'ordre du jour présenté par M. Prévost était à peu près ainsi libellé :

Résolu que les franc-tenanciers s'en tiennent au but de la convocation et ratifient les deux résolutions déjà adoptées par le bureau de Fabrique, à savoir :

1^o Résolution à l'effet d'ordonner le parachevement immédiat de l'intérieur de la nouvelle église et autorisant un emprunt de \$31,000 pour ces travaux, remboursable au moyen des revenus de la Fabrique ;

2^o Ratification du contrat conclu avec MM. Boileau frères pour l'exécution de cette entreprise, aux conditions arrêtées entre ces messieurs et le bureau de la Fabrique.

Déjà les dévotés entraient en ce moment, tout effarés, dans l'église : c'était l'heure des vêpres. L'assemblée se dispersa rapidement, et chacun s'en fut... dîner.

Nous oublions de dire que M. le vicaire G. Raison, on ne sait pourquoi, ni à quel titre, eut bon de se mêler aux débats au plus fort de la discussion. Son intervention eut le don de glacer l'ardeur des combattants.

Notre idéal

Enfin, tant pis pour ceux que cela, surprendra, mais la *Vérité* de Québec et l'*Égalité* de Saint-Jérôme ont déjà, c'est M. Tardivel qui l'a dit, un idéal commun au moins sur un point.

Qui l'aurait cru ? Personne, et cependant cela est ; on s'en convaincra par la lecture des lignes qui vont suivre.

Par exemple, ce que *master* Tardivel attribue gratuitement au *Temps* d'Ottawa nous appartient en propre. Quand M. Tardivel prétend que les lignes qu'il cite sont du *Temps*, il ment ou il a la berlue, car l'article dont ces lignes sont tirées est de nous. Cet article a paru dans l'*Égalité* du 9 juin, et il a été reproduit dans le *Temps* deux jours après, c'est-à-dire le 11.

La méprise de M. Tardivel, si méprise il y a, est de plus inexcusable, car M. Moffet, en nous faisant l'honneur de nous reproduire dans ses colonnes, nous a toujours en même temps donné crédit pour nos articles.

Il n'a pas fait exception pour l'article en question qui a fait se pâmer M. Tardivel.

Comment expliquer cette façon de l'amoureux de l'insaisissable Diana ? C'est bien simple. Le saint homme se serait dit : Ma récente campagne contre l'*épiscopatisme* m'a valu assez d'ennuis, sans compter une petite lettre de Mgr Bégin et la reproduction de mes articles par les mauvais journaux, sans que j'aie de nouveau m'enfermer en reproduisant à mon tour ouvertement les mauvais journaux. Me retirer de Charyde pour tomber dans Seylla ; pas si bête, on ne m'y reprendra plus !

Et voilà comment il se fait que les gens d'église nous dépouillent sans sourciller des rares bonnes choses que nous produisons. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

Mais il est temps d'écouter l'oracle du chemin de Ste-Foye.

* * *

« Au cours d'un article sur l'abolition du Sénat, le *Temps*, d'Ottawa, numéro du 11 juin, publie les lignes suivantes :

« Le Sénat ne pouvait pas mieux faire le jeu de ceux qui réclament depuis longtemps sa tête (sic).

« Et nous sommes de ces derniers, car nous voyons dans l'abolition du Sénat un prétexte à la révision de la constitution qui mettrait les provinces dans une indépendance plus grande du pouvoir fédéral, en faisant de celles-ci des Etats véritablement autonomes et libres.

« Notre idéal se figure une confédération dans laquelle les Etats unis et en particulier le bas Canada, seraient maîtres absolus de leurs destinées et capables de rompre le lien qui les rattache entre eux, et cela quand ils le voudront, sans secousse, sans commotion dange-reuse, sans catastrophe, sans guerre fratricide.

« Une simple union douanière, croyons-nous, accomplirait cet idéal. Dans tous les cas, c'est une question qui mérite d'être étudiée concurremment avec celle de l'abolition du Sénat. »

« On le sait, nous sommes partisan de la réforme, non de l'abolition du Sénat. Mais ce qui nous va parfaitement, par exemple, c'est la révision de la constitution dans le sens indiqué par le *Temps*. Il y a longtemps que le directeur de la *Vérité* propose cet idéal aux Canadiens-français. Nous sommes heureux de constater que l'idée fait du progrès. »

Et nous, donc !

Emblème du blanc

Les anciens regardaient la couleur blanche comme un signe de joie ; elle est adoptée par toutes les sociétés joyeuses, pour les fêtes et banquets. A Rome ce ne fut que sous le règne des empereurs que le blanc remplaça le noir pour le deuil. Le blanc est l'emblème de la modestie, de l'innocence et de la bonne foi. Les lettres M. C. P. W. sur la bande noire, laquelle est mise sur une boîte ronde rouge, veulent dire que le contenu de cette boîte est bien le Vin à la Créosote du Dr Ed Morin, appelé Vin Morin Créso-Phates remède certain pour guérir les maladies pulmonaires et respiratoires.

LA CONFÉDÉRATION

Le 1er juillet courant, la Confédération canadienne a célébré le 31^e anniversaire de sa fondation.

Le *Dominion Day* n'excite aucun enthousiasme populaire, surtout dans la province de Québec. C'est un jour de congé pour les employés du gouvernement, pour les commis des banques, etc., un *legal holiday* qui interrompt plus ou moins le cours des affaires ; mais ce n'est pas, et ce ne sera jamais une fête du peuple. Cet anniversaire de l'union des provinces ne dit rien aux masses. Ce n'est pas, pour elles, une date historique.

La confédération des Provinces est une union purement politique, ce n'est pas une union nationale. Elle n'a pas créé une nouvelle Patrie. Pour nos gens, la Patrie, la vraie Patrie, la seule Patrie, c'est la Province de Québec, le Canada français.

Les autres provinces sont et seront toujours des pays voisins auxquels notre Patrie est liée par un simple traité plutôt avantageux pour les autres que pour nous. Il n'existe entre le Canada français et le Canada anglais aucun lien national, aucune sympathie fraternelle, aucune aspiration populaire commune. Nous habitons le même édifice politique, nous sommes régis par le même gouvernement central, mais nous ne vivons pas de la même vie nationale, nous ne formons pas un peuple homogène. Entre eux et nous, il n'y a qu'un pacte dont on viole souvent l'esprit à notre détriment.

Pour nous, nous ne regrettons pas qu'il en soit ainsi. Il nous fait plaisir de constater que pour les Canadiens français, la Patrie est toujours la province de Québec. Nous voudrions même voir nos gens s'engager encore davantage dans la voie qui doit nous mener tôt ou tard à l'autonomie complète. Nous voudrions les voir moins inféodés aux partis politiques des autres provinces.

Les Canadiens-Français sont indépendants des Anglais au point de vue national, pourquoi ne le seraient-ils pas également au point de vue politique ?

(De la *Vérité*, 9 juillet 1898).

Abonnements en retard

Il est exigé par l'administration une taxe de 10 cents additionnels sur tout abonnement payé après échéance, à la demande expresse de la Newspaper Collection Agency, de New-York. Nous croyons que nos lecteurs trouveront juste qu'après leur avoir expédié le journal durant un an à nos risques et périls nous soyons exempté de payer encore les frais de perception.

Un presbytère de \$17,000

Tel est, à quelques dollars près, le coût de l'habitation curiale de Saint-Jérôme, petite ville de moins de sept cents foyers, auxquels il convient de joindre 2,127 âmes pour la campagne; en tout familles ou 5,475 habitants y compris les enfants à la mamelle. (*Dénombrement paroissial de 1897*).

Voici comment se décompose le coût de ce château moderne qui abrite le disciple du Fils du Charpentier. Il n'y a pas d'erreur: c'est le curé lui-même qui fournit les chiffres!

Édifice,	\$13,700
Calorifère,	798
Ecurie et Clôture,	1,600
Honoraires de l'architecte,	724
Total	\$16,876

Voilà un architecte qui va rapidement faire fortune, s'il trouve par année seulement deux paroisses comme la nôtre qui ont besoin d'un château curial pour dominer le reste des habitations.

En ma qualité de pauvre gueux, et au nom des autres pauvres gueux, mes frères, qui se logent à l'aise avec leur famille dans une maisonnette de bois de cinq cents et même de trois cents piastres, je dis que cette dépense de seize mille huit cent soixante-dix-huit piastres pour loger un curé, deux vicaires et leur servante, en tout, quatre célibataires, est une honte et un scandale. Pis que cela: c'est un défi... c'est une moquerie et une insulte à la pauvreté du peuple misérable et chargé d'obligations.



Le *Nord* a raison de dire: "On nous dira, dans cent ans, si tout cela avance bien les affaires affaires de la religion!" Profonde pensée à laquelle le clergé canadien devrait, une bonne fois, réfléchir profondément. Je crois, comme on nous l'enseigne, que l'intégrité de la foi dans les cœurs est intimement liée au respect que chacun doit professer pour les ministres de la religion. Eh bien, cette vérité, si c'en est une, devrait, il semble, influencer au plus haut point nos curés canadiens et leur faire craindre, sinon pour eux-mêmes, du moins pour la cause dont ils se proclament les champions, de heurter trop brutalement les sentiments populaires. Quand le cultivateur connaît si bien la valeur d'un morceau de pain pour l'avoir lui-même arraché à la terre au prix de ses sueurs; quand le petit ouvrier doit abandonner le tiers, parfois la moitié de son salaire pour payer le loyer de l'appartement qu'il occupe, il s'impatiente, il s'indigne d'entendre ceux qui ne manquent de rien et logent dans des châteaux lui prêcher la résignation à son sort et la soumission à la volonté de Dieu.

Quel est ce Dieu, marmure-t-il, qui souffre que le peuple trime et endure des privations, alors qu'il laisse les disciples de son Fils mort en croix se gorger de vin et de victuailles et se faire raser de frais tous les matins! Que veulent dire ces paroles de Jésus-Christ: "Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie"? et qu'est-ce que ces autres de Saint Paul: "Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ"? Or, a-t-on jamais entendu dire que l'apôtre citoyen romain ait permis que, de son vivant, on lui érigeât des monuments de seize mille huit cent soixante-dix-huit mille piastres?... Le Maître lui-même n'avait pas une pierre où reposer sa tête.

Le disciple est-il donc plus que le Maître? "Que celui qui veut être mon disciple, a enseigné le divin Supplicié du Golgotha, se renonce soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive." Où voit-on quelque part dans l'Évangile que Jésus ait recommandé de pressurer les populations pour élever des châteaux aux successeurs de ceux qu'il devait plus tard envoyer à travers le monde, un bâton à la main et des sandales aux pieds, pour enseigner aux hommes, par l'exemple et la parole, à garder tout ce qu'il avait commandé?

++

Au fait, ce serait une croix suffisamment lourde à porter pour nos curés modernes que de se charger les épaules de leurs maisons à tourelles, à flèche et à véranda pour refaire, à l'exemple de Jésus-Christ trainant le bois de son supplice, la route douloureuse du calvaire.

C'est tout le mal que je leur veux, s'ils persistent à s'abreuver des sueurs du peuple qui, dans son inépuisable et incompréhensible bonne volonté, charge même les générations à venir pour payer le coût d'un presbytère.

**

Certes, je ne voudrais pas être plus sévère pour M. l'abbé Lafortune que pour tout autre, au contraire. Il n'est, sans doute, pas plus à blâmer que ses collègues dans le clergé qui, pour la plupart, ont fait comme lui et s'effrent en exemple à tous ces jeunes vicaires en quête de quelque cure dans nos grasses et naïves campagnes canadiennes.

Non, assurément; car les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent.

UN PETIT CREVÉ

Pour copie conforme:

WILFRID GASCON.

P. S.—M. l'abbé G. Raison est invité à répondre dans le prochain numéro du *Nord*, le moins mauvais des trois journaux de Saint-Jérôme.

BROMA

Puissant tonique qui donne force, vigueur, santé.

Qui guérit la dépression nerveuse, faiblesse, tuberculose, consommation, dyspepsie, troubles de l'estomac, du foie et des reins. En vente partout.

Hors d'œuvre

Un mois après les élections législatives en France, la *Croix* de Paris, parlant des nombreux miracles attribués à saint Antoine de Padoue, se disait:

"Que demander au Faiseur de miracles?"

"La chute des politiques les plus dangereux, tels *Brisson*, *Goblet*, *Jaurès* et autres? C'est fait...."

Or, à peine un autre mois s'était écoulé après cette touchante action de grâces que voilà ce misérable *Brisson* chef du gouvernement en France.....!

Parbleu! un miracle a recommencé.

La loi de grâce vs. l'ancienne loi:

La même bonne gazette, dans le même inouï article, dit encore:

"On a commencé, mais la prière doit être inopportune: frappez, frappez encore, frappez toujours, et la porte des processions s'ouvrira.

"Le "comment" du miracle ne nous appartient pas; il est nécessairement mystérieux. Sous l'ancienne loi, ce "comment" était terrible: la mer Rouge engloutissait une armée et son Pharaon; un ange exterminait en une nuit soixante-dix mille guerriers, etc. Sous la loi de grâce (!) le "comment" du miracle n'a plus ce caractère d'extermination, mais il n'est pas moins victorieux."

Permettez!... *Tolbiac*, *Jeanne d'Arc*, *Savonarole*, *Jean Huss*, *Bruno*, ces noms-là ne vous disent rien? Et les croisades où périrent des centaines de mille d'êtres humains? Et les guerres d'extermination décrétées par *Innocent III* contre les *Vaudois* et les *Albiges* qui firent, au dire des légats du pape, plus de 200,000 victimes? Et l'incendie de "Béziers" où se fit, témoigne *Chateaubriand*, le plus grand massacre qui se fût jamais fait dans le monde entier, car on n'épargna ni vieux ni jeunes, pas même les enfants qui tétaient, on les tuait et faisait mourir...?

Et l'aimable guet-apens de 1572 connu sous le nom de la *Saint-Barthélemi*, encore cent mille morts, n'est-ce pas? Et les dragonnades, et les crimes innombrables perpétrés par le *Saint-Office*, tout cela s'est produit sous la loi de grâce, vous n'en disconviez pas, je pense?

Alors, je ne vois qu'une différence entre la loi de grâce et l'ancienne loi: sous l'ancienne, Dieu conduisait seul sa besogne qui se faisait bien plus efficacement; tandis que sous la nouvelle, Il a commis la maladresse de s'en rapporter aux hommes qui ont tout gâché.

Sinistres farceurs! misérables imbéciles!...

"L'Union n'ayant pas atteint le but que l'on se proposait, c'est-à-dire étouffer, ou pour le moins, amoindrir l'influence française, on a imaginé le pacte fédéral, et si le pacte fédéral ne suffit pas, on inventera autre chose: la fé-

dération impériale, peut-être. » L. Brunet, dans la *Patrie*.

Décidément, Cartier était un grand homme !

A lire :

Mgr Lallèche, le *Temps*, 15 juillet.

Guerre à nos frêres ! Guerre à nos lacs, docteur Grignon, le *Nord*, 15 juillet.

Le P. Lefebvre et l'Acadie, Ludovic Brunet, la *Patrie*, 16 juillet.

BASSE-COUR DE ST-JEROME, (DISTRICT DE TERREBONNE)

Patto

vs Demandeur

Le Conseil de ville de St-Jérôme

Defendeur

Le Demandeur déclare :

Qu'il est chien pratiquant mais non licencié (patenté), grâce à la pauvreté de son propriétaire, rentier ;

Qu'il a toujours joui d'une réputation honorable et qu'il possède un bon caractère, n'étant pas bargeux, ne jappant jamais aux cloches de monsieur le curé, ni à la lune, ni à la police de cette ville, mais tout au plus aux voleurs de bas étage, laissant à qui de droit de japper après les autres ; et qu'en un mot il ne s'est jamais départi des règles les plus strictes de la politesse canine ;

Que le Défendeur, par un coup d'autorité inqualifiable, a, sous le couvert d'une réglementation de police, résolu de sévir contre les congénères du demandeur et lui-même, avec une atrocité révoltante, qui n'a d'égaux que les persécutions des premiers empereurs romains et des tortionnaires de l'Inquisition ;

Que l'on a choisi l'arme des laches, le poison, pour donner effet à ce règlement ; tandis qu'un peu de décence aurait dû inspirer au défendeur le décret du supplice des braves : la fusillade ;

Qu'il existe dans le règlement en question trois mille six cent soixante-neuf nullités, non comprises celles du conseil (le demandeur ne veut pas dire toutes, au contraire), mais que le demandeur n'entend, pour le présent cas, imputer que l'injustice du susdit règlement ;

Que le susdit règlement, en proscrivant la race canine, par des mesures cruelles et aussi noires, érige en loi un attentat à l'administration et à la morale ;

Qu'en effet, les chiens sont les meilleurs gardiens de l'ordre public et de la sécurité privée ; que sans leurs alertes constantes, les hommes de police ronfleraient, sur les terrasses, sans soupçonner les méfaits des bardits en opération nocturne ;

Qu'il est profondément immoral de taxer ou patenter la fidélité, l'intelligence et le dévouement dont le chien est l'emblème vivant et qu'il prêche par l'exemple avec bien plus de force que ne le font, par la gueule certains *braillardards* de hustings prétendus inviolables ;

Que, comme preuve d'intelligence, il retrace son maître rien qu'à flairer et analyser l'ode qui se dégage de la piste de sa voiture, tandis qu'on voit beaucoup de nos prédicateurs per-

dre sans retour le fil de leur sermon qu'ils terminent par le commencement ;

Que le chien, il est vrai, est partisan, dans l'intérêt de la race et de la sélection, de l'amour libre et du mormonisme, mais qu'il ne le fait qu'en laine des conventions qui n'ont jamais engendré que l'hypocrisie dont, dans une foule de cas, il a protégé les secrets par un dévouement suranné ;

Que si le chien a cru devoir, jusqu'à l'institution de la présente instance, montrer les nobles sentiments qui l'animent vis-à-vis son maître, sans recourir à l'expression du langage humain, c'est qu'il n'en a pas eu besoin et que, tout au contraire, ce langage lui paraît si faux dans la bouche d'un avocat, si ennuyeux dans la bouche d'un vicair et si médisant dans la bouche d'une femme qu'il a préféré condamner sa race entière au silence que de la laisser donner dans les excès de langage ;

Qu'il est vrai que certains chiens étourdis ont quelquefois vendu leurs maîtres en se blotissant dans les portes d'hôtel et autres, au passage des dits maîtres, ou en ne ramenant des dits maîtres, à la maison, que les chaussures, ou de quelque autre manière, mais que ces bêtises amies ont toujours été réprochées des chiens bien pensants de la classe bien élevée ;

Que d'ailleurs ces chiens étourdis ne regardent pas d'être taxés, parce que ce sont des chiens riches, fantasques, ignorants, qui ne savent pas même ce que c'est que *des saut de closets* pas plus qu'un bon trainage ;

Que pour toutes ces raisons et pour dix mille autres, le Demandeur est bien fondé à conclure à la nullité du dit conseil et de son règlement et à demander une indemnité de 1,000 lbs de bifteck et 500 lbs de jarret sans strychnine, avec dépens au soussigné.

SERGENT

DANOS MANGE-QUETEX
Procureur du Demandeur

HISTOIRE DE LA SEMAINE

Vieille romance

Il y a longtemps qu'on l'a dit, murmura mon ami Tristan en secouant les cendres de sa pipe : les sons comme les parfums ont une magie toute puissante. Rien ne surpasse le pouvoir d'évocation qu'un vieil air que nous avons entendu dans notre jeunesse et qui résonne de nouveau à nos oreilles. . . . Tiens, l'autre soir, dans un café-concert qui a pour spécialité d'exhumer les chansons jadis chères à nos grands parents, une jeune femme costumée en matelot napolitain chantait une des premières romances de Gounod :

Dites, la jeune belle,
Où voulez-vous aller ?..

Encore la chanteuse ne parut pas trop comprendre le sens des vers de Gauthier, néanmoins elle avait la voix fraîche, et le charme de la mélodie a suffi pour me ramener de trente ans en arrière. Mon ami, en un clin d'œil j'ai été transporté dans la petite ville poitevine où j'avais entendu cet air pour la première fois. J'ai revu, avec une très précise netteté, les rues silencieuses où l'herbe pousse, les maisons à pignons

avec la tourelle qui sert de cage à l'escalier de pierre, la vallée touffue où la rivière lente et sinueuse coule à pleins bords sous les feuilles plates des néufars, et il m'a semblé que je voyais aussi s'écouler ma prime jeunesse paresseuse et ensommeillée, toute fleurie de rêves, toute gonflée de timides désirs. Le lointain passé a ressuscité pour moi. J'ai eu être encore dans le salon du rez-de-chaussée, mesquinement meublé, où une jeune fille de vingt ans, assise au piano, chantait la barcarole de Gauthier.

Les fauteuils de paille, le piano entre les deux fenêtres dont les volets à demi clos laissait passer un rayon de soleil, la chanteuse en robe de matin pâle, avec ses cheveux retroussés et crépés sur le front et des accroche-cœur sur les tempes, — la coiffure à la mode en ce temps-là ; — j'ai revu toutes ces choses et j'ai éprouvé de nouveau les sensations d'autrefois.

La jeune fille s'appelait Eveline. Elle était pâle, un peu maigre, avec un regard fier et des mines dédaigneuses. On était encore romantique alors : son air maladif, ses yeux bruns noyés de mélancolie, ses façons de regarder avec hauteur les gens qui la contoyaient et de passer à travers les détails prosaïques de la vie comme un ange qui secoue ses ailes, me pénétraient d'admiration et me soulevaient de terre ; je l'aimais avec un lyrisme tout platonique ;

Dites, la jeune belle,
Où voulez-vous aller ?..

Où elle voulait aller, je n'en savais rien, mais je l'aurais suivie jusque dans les nuages. Je la dévorais des yeux, j'aurais donné tous les trésors — que je n'avais pas — pour baiser l'ourlet de sa robe, et si elle m'avait demandé « la fleur d'Angéoka », j'aurais été la lui chercher jusqu'au fond de la rivière. Mais elle ne me demandait rien, elle ne tournait pas la tête quand j'étais derrière elle, et si par hasard ses yeux tombaient sur moi, ils glissaient sans s'arrêter comme deux gouttes d'eau froide le long d'une toile cirée. Elle n'accordait aucune attention à ce garçon de dix-huit ans qui sentait encore son collège, et qui, pour elle, était une non-valeur. Si j'avais eu plus d'expérience, j'aurais compris que cette *jeune belle* savait fort bien, pour son compte, où elle voulait aller. Elle rêvait, tout en modulant ses roulades, de s'embarquer pour la mairie avec quelque mari sérieux, — le nouveau notaire ou le substitut de l'endroit. — Mais j'avais le cerveau tout embrumé de fumées sentimentales et mon lyrisme romantique m'aveuglait.

Ah ! si j'avais été plus clairvoyant, je me serais aperçu que la femme du vieux propriétaire, chez lequel Eveline faisait de la musique, me regardait précisément avec cette même attention que je prodiguais en vain à la chanteuse. Mme Cailleteau avait trente ans ; c'était une Poitevine pur sang, rondelette, potelée, avec une bouche en cerise, des yeux noirs et de jolis cheveux châtain. Pour elle, le garçon de dix-huit ans, bachelier de la veille, n'était pas une

quantité négligeable. Son mari, vieux maussade, joueur comme les cartes, passait toutes ses soirées au café des Halles; il ne rentrait qu'à dix heures et on l'entendait venir de loin dans la rue déserte et sonore. Tandis que M. Cailleteau jouait sa consommation aux dominos, moi je tenais compagnie à Mme Cailleteau dans le salon du rez-de-chaussée où le piano ouvert et les fauteuils de paille me parlaient encore d'Eveline. J'employais ces heures de tête-à-tête à entretenir la dame des grâces et des mérites de la jeune fille. Elle ne m'écoutait plus que d'une oreille; à chaque instant, elle m'atterrait pour me prier de glisser un tabouret sous ses pieds ou de rattacher un bracelet sur son bras nu, très rond et très ferme.

Peine perdue, hélas! je ne bronchais pas, j'avais la tête trop occupée d'Eveline, et puis pour moi, gamain de dix-huit ans, une femme de trente ans paraissait d'un âge déjà mûr.

Dites, la jeune belle,
Où voulez-vous aller?

Je sais bien maintenant où je voudrais aller! Je voudrais rattraper mes dix-huit ans et la saison d'été où la jolie Mme Cailleteau, le soir, dans le salon aux sièges de paille, perdait toujours ses pantoufles et me priait sournoisement de les lui remettre, service que je lui rendais le plus innocemment du monde.

Quelle gaspilleuse que la jeunesse! quelle manqueuse de coche!... Pauvre de moi! je ne m'aperçus que Mme Cailleteau était jolie que la veille du jour où je devais partir pour prendre ma première inscription en droit.

Ce jour-là, j'avais eu un gros crève-cœur, ayant appris le mariage de l'idéale Eveline avec le notaire, et j'étais allé le soir conter mes doléances à Mme Cailleteau. Je n'en finissais pas et ma jérémiade dura bien deux heures. La petite dame haussait les épaules et agitait nerveusement son pied dans sa pantoufle trop large. A la fin, impatientée, elle se leva:

— « Bah! dit-elle, vous vous consolerez à Paris et vous apprendrez la vie... Allez, bon voyage. »

Je remontai chez moi et depuis je ne l'ai plus revue...

La voile ouvre son aile,
La brise va souffler.....

La voile m'a emporté bien loin de la petite ville poitevine; la brise a soufflé trente années de plus sur ma tête. Maintenant, Eveline doit être une notaresse honoraire, prude, sèche et bilieuse. La pauvre Mme Cailleteau doit être ridée et blanche; — et moi-même je ne vaudrais guère mieux, bien que je tressaille encore en entendant la romance de Gounod.

Et, là-dessus, mon ami Tristan, ayant terminé son histoire, ralluma sa pipe en fredonnant mélancoliquement:

Dites, la jeune belle,
Où voulez-vous aller?...

ANDRÉ THEURIET.

Livres, Journaux, Revues

Il sera rendu compte dans ce journal de tout ouvrage dont on nous enverra un exemplaire.

Recherches Historiques. — Sommaire de la livraison de juillet: Sainte-Trinité de Contrecoeur, Matthieu-A. Bernard; le château Bigot, F. X. Maheu; Un épisode de 1837-38, Pascal Poirier; Cadillac, l'abbé J. B. A. Allaire; Nicolas Cugnet, Philéas Gagnon; Les gouverneurs morts en Canada, F. J. Audet; La baronnie de Longueuil, Charles Gill; Outaoua, Benjamin Sulte; la franc-maçonnerie canadienne, Eugène Rouillard; Les Canadiens au Pôle Nord, Désiré Girouard; Le « Beaver Club », L. R. Masson; Les archives de l'ancien Conseil de Québec, l'abbé Auguste Gosselin; Les lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada, F. A. McCord; Le père Jean de Bréboeuf, Camille de Rochemonteix; Le capitaine Paradis, Ernest Myrand; Questions; Publications du mois; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre Georges Roy, 9, Rue Wolfe, Lévis.

Le Passe-Temps, No. 86. — MUSIQUE. — *Chant*: Marquis et Marquise, par Ed. Rubini; Ces envoyés du paradis (la Mascotte), par E. Audran. — *Piano*: Polka des bébés, par Edouard Van Lock.

Abonnement, avec primes, \$1.50 par année; six mois, 75c.; un numéro, 5c. Adressez: Le *Passe-Temps*, Montréal.

La bete a sept tetes et dix cornes. 10 cents. — 147, Laure street, Manchester, N. H.: Le chapitre treize de l'Apocalypse, surtout le verset 18, a donné lieu à de nombreuses interprétations. Mentionnons-en quelques-unes pour commencer. Certains commentateurs s'efforcent de prouver que le chiffre 666 cache le nom de Latinus, qu'ils écrivent *Latinius* au lieu de *Latinus*; d'autres prétendent qu'il représente celui de Néron, en y ajoutant le titre de César; une troisième classe croit y voir le nom de Baluam, fils de Baor, en y ajoutant la qualification *devin*; M. Bruston, pense lui, qu'il cache le nom de Nimrod, fils de Koush, dont les chiffres réunis — Nimrod Ben Koush — donnent 672, mais pour remédier à cet inconvénient le savant docteur retranche la lettre *n*, du mot *Koush*, et essaie de prouver que ce mot peut s'écrire aussi bien *Ksh* que *Kush*.

Il nous semble qu'on serait arrivé plus vite à la vérité en y allant tout droit.

Pour cela il ne s'agissait que de laisser parler la Bible et l'histoire.

C'est ce que nous avons fait dans ces pages que nous livrons aujourd'hui à la publicité. (Préface de l'auteur.)

Souffrances prolongées

Enflure des jointures et des membres qui qui avaient trois fois leur grosseur naturelle.—Un malade abîmé depuis un an et demi.

De « L'Echo », Warton, Ont.

Mme Wm. Thew, qui est bien connue dans la ville de Warton, souffrait d'une maladie de cœur et d'un rhumatisme articulaire depuis une quinzaine d'années. Mais dernièrement, son état s'est amélioré d'une manière si inattendue, qu'un reporter de « L'Echo » se rendit chez elle pour s'informer de la cause de ce changement. Mme Thew, qui ne recherche pas la publicité, consentit cependant à communiquer un exposé succinct de son cas, pour l'avantage de ceux qui sont atteints du même mal. Voici ses paroles: « J'ai passé un an et demi dans le lit, les jointures des membres étaient enflées au point d'avoir trois fois la grosseur ordinaire. Je me mis sous les soins des médecins, et ils me dirent que je pouvais renoncer à l'espoir de jamais marcher. Ils m'administrèrent des remèdes, mais inutilement. Les médecines patentées n'eurent pas plus de succès, et après avoir lu l'annonce des Pilules Roses du Dr Williams, je résolus de les essayer, et dès le début, elles me firent du bien; c'était au commencement de janvier, et j'en ai pris dix boîtes depuis cette époque. Depuis ce temps-là, je suis assez bien portante pour vaquer aux soins du ménage sans l'aide de personne. »

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en s'attaquant à la racine de la maladie. Elles renouvellent et enrichissent le sang, fortifient les nerfs et font disparaître la maladie. Refusez toute contrefaçon, et voyez que chaque boîte que vous achetez, soit contenue dans une enveloppe portant au long notre marque: « Dr Williams' Pink Pills for Pale People. »

St-Félix du Cap Rouge

La Grippe guérie

Je souffrais tellement de la grippe que j'étais complètement découragée. La vie m'était un véritable fardeau. Je n'étais capable du moindre effort, et la moindre difficulté me semblait un obstacle insurmontable. En outre, mes forces, diminuant de jour en jour, me causaient de grandes craintes, car je croyais devenir consumptif.

Heureusement, une de mes amies me conseilla d'essayer le Vin Morin Crésote-Phates après avoir vu à la Crésote de hêtre et aux hypophosphites. Moi, un peu sceptique et qui n'avais eu jusque là que du dégoût pour tous les remèdes, je pris cependant le parti d'en essayer une bouteille en observant la direction à la lettre. Après quelques jours d'usage, j'ai été étonnée de constater les effets prompts et efficaces de ce remède facile à prendre et ne fatiguant aucunement l'estomac et les organes digestifs.

J'en continuai l'emploi, et dans peu de temps j'étais complètement guérie. Je certifie que ce spécifique est ou ne peut plus recommandable dans des cas semblables, et je me crois redevable envers le public en faisant connaître les résultats étonnants qu'il a produits chez moi. Je reste persuadée que ce puissant reconstituant produira un grand nombre de guérisons.

Mme L. M.



SOUSSIONS

Des soumissions adressées au soussigné, à Ottawa, et portant la suscription : **Soumission pour le Phare d'Oka**, seront reçues jusqu'au

20 JUILLET PROCHAIN (1898)

Pour la construction d'un **Petit Phare en Bois**, sur une jetée à la Pointe du Lac, ou Sandy Point, près d'Oka, comté des Deux-Montagnes, P. Q.

Les plans et devis sont visibles et des blancs de soumissions peuvent être obtenus à ce département, à Ottawa, au bureau de poste de Sainte-Scholastique et à celui d'Oka.

F. GOURDEAU,

Député ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries.

Ottawa, 22 juin 1898.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure

District de Terrebonne, } **SAMUEL DESJARDINS,**
 Sainte-Scholastique, } Défendeur (appellant);
 No 405. } vs. **NORBERT ROY** et
 ex or, en sa qualité de tuteur dument élu en justice
 aux enfants mineurs issus de son mariage avec Da-
 me Marguerite Filiatrault, son épouse, demandeurs.
 (Intimés), savoir :

Un quart indivis dans la moitié indivise de l'im-
 meuble situé dans la paroisse de Sainte-Thérèse de
 Blainville, comté de Terrebonne, connu et désigné
 aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la dite
 paroisse, sous le numéro cinq cent quatre-vingt-huit
 (588); c'est-à-dire un huitième indivis de toute la
 terre portant le No 588, comme désignée ci-dessus.

2o La jouissance et l'usufruit de la moitié indivise
 de la moitié indivise de la dite terre portant le nu-
 mero 588, telle que désignée aux plan et livre de ren-
 voi officiels faits pour la dite paroisse de Sainte-Thé-
 rèse de Blainville, comté de Terrebonne; c'est-à-dire
 la jouissance et l'usufruit du quart indivis de toute
 la terre portant le numéro cinq cent quatre-vingt-
 huit (588), comme désignée ci-dessus.

Pour être vendus à la porte de l'église catholique
 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dit
 district, le QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT pro-
 chain (1898), à ONZE heures de l'avant-midi.

LAPOINTE & PRÉVOST,

Bureau du Shérif.

Shérif.

Sainte-Scholastique, 27 juin 1898.

A VENDRE

Une belle propriété de sept arpents de terre
 en superficie, dont environ cinq arpents en jar-
 din, le reste étant un superbe bocage, sur les
 bords de la rivière du Nord, avec une magnifi-
 que maison couverte en métal et autres bâtis-
 ses: le tout situé dans la ville de Saint-Jérôme,
 comté de Terrebonne, du côté ouest de la rivière,
 à peu de distance de l'église, du marché, de la
 gare du chemin de fer, du collège, etc.

Conditions faciles.
 S'adresser au soussigné

P. F. E. PETIT, N. P.
 Saint-Jérôme, Co. de Terrebonne.

25-3-98-8 ms.

LA LIBRAIRIE ST-JEROME

STATIONERY AND FANCY GOODS

BLOC PARENT, SAINT-JEROME

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

MONTRES

des meilleures Fabriques

à des prix défiant toute compétition

M. Laviolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE\$6,000,000
FONDS de RESERVE\$3,000,000

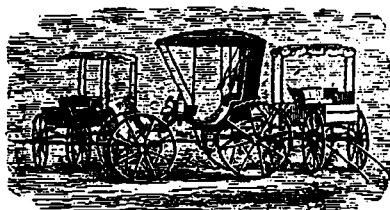
G. HAGUE, Gérant-général.
 THOMAS FYSHE, Gérant général adjoint.
 E. F. HEBDEN, Surintendant les succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES
 DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.
 Change Anglais et Américain acheté et vendu.
 Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants
 cultivateurs.
 Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.
 Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde!

A. C. E. DELMEGE, Gerant
 Succursale de St-Jérôme

M. DAMASE RICHER



Voiturier, — Ferreur, — Forgeron
OUVRAGE GENERAL

Réparation de toutes espèces de machines.
 Ouvrage fait avec soin et à des prix mo-
 dérés.

RUE SAINT-GEORGES,
 Près de l'épicerie de M. Gougeon,
 SAINT-JEROME
 25-3-98—

PROPERTIES

In the City of Montréal

For sale or to exchange for pro-
 perties in the country, farms,
 and in the City.

* Inheritance Settlements *

A. E. J. GLOBENSKY,
 16 St. James St. Rooms 7 & 8

Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec
+ le plus grand soin toutes sortes de
travaux.

LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf
Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veu-
lent de belles et bonnes impressions au
meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉROME

JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

Agent d'Assurances

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à
louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ.... ST-JÉROME

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMÉRIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant
de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe
de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dé-
pêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques,
Traites, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

**Poudre Chimique
& Reparatrice**
Préparée par
..... W. FORTIER,.....
Médecin Vétérinaire
Les propriétés de cette poudre
sont Purgatives, Toniques et Ver-
mifuges.

POUDRE DÉPURATIVE

..... Préparée par W. FORTIER, Médecin Vétérinaire.....

CETTE POUDRE est spécialement préparée pour les
vaches laitières et doit leur être administrée avant ou après
qu'elles ont vêlé.

CETTE POUDRE purifiera le sang, fortifiera le système
générateur, chassera la fièvre et augmentera la quantité du lait.

En vente à la Pharmacie FOURNIER et chez MM. E.
GIBAULT et B. BEAULIEU.

Pour plus amples renseignements, voir l'annonce à ces diffé-
rents endroits.

\$2. 50c

POUR DAMES
ET MESSIEURS

L'anneau-
Deluge de
Kelly. . . .



S'adapte aux robi-
nets du bain ou à tout
autre par un long tube
en caoutchouc blanc à
l'épreuve de l'eau

chaude, qui est fourni avec l'anneau. Est in-
appréciable dans le traitement de la dyspepsie
et de toutes les affections nerveuses. L'An-
neau-déluge est aussi un préservatif contre les
maladies et donne au corps santé et vigueur.
Fabriqué par Thos. Kelly, 210 Madison street,
Chicago, E. U.

L'Administration de L'ÉGALITÉ se charge de
transmettre sans frais les commandes accompa-
gnées de leur montant.

Pas de négligence

On évite les plus graves complications en prenant
du BAUME RUBIAL dès qu'on se sent gêné de la gor-
ge. 25c. partout.

Remède Infaillible CONTRE L'IVROGNERIE

Traitement à la maison
connu sous le nom de... **Dyke cure**

Les recherches modernes de la science médicale
ont obtenu des résultats prodigieux, mais, là où la
médecine a pour ainsi dire opéré des miracles, c'est
dans sa lutte contre l'ivrognerie. Il y a quelques
années surgit une méthode scientifique fortement
recommandée par les hautes autorités de la Grande-
Bretagne et de l'Irlande et appelée DYKE CURE. Ce
remède a obtenu déjà des résultats merveilleux.

En trois ou cinq jours, il enlève tout désir des
boissons enivrantes et dans trois ou quatre semaines
il remet le patient dans son état normal. Ce remède
est pris prudemment sans que personne s'en aperçoive,
sans perdre une seule journée d'ouvrage, sans négliger
ses affaires et sans danger pour le patient.

Ce remède consiste dans un liquide végétal pris
comme tonique.

Les heureux résultats du Dyke Cure ont déjà été
certifiés par des hommes de grande réputation dans
toutes les provinces du Dominion.

M. W. H. SCOTT, de Saint-Jérôme,
est l'agent spécial pour ce remède merveilleux. M. W. H. Scott a

déjà reçu plusieurs certificats importants.

On peut référer au Rev. M. Lafortune, curé de St-
Jérôme, et à MM. les abbés Maguan et Landry, Vi-
vaires de Saint-Jérôme. Nous ajoutons ici le certifi-
cat du Dr Daniel Longpré :

Je soussigné, médecin pratiquant à Saint-Jérôme,
certifie par les présentes que le remède contre l'alcobolisme
nommé Dyke Cure est un bon médicament
qui a obtenu, à ma connaissance, de très bons résul-
tats. Je connais personnellement quatre ou cinq
individus qui, ayant fait usage de cette médication
ici, ont été guéris de leur habitude de boire. Deux
de ces derniers surtout qui étaient de mauvais sujets,
ayant suivi le traitement dans le cours de l'automne
dernier, ont très bien persévéré jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Jérôme, ce vingt-troisième jour de
mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

Dr Chs. D. LONGPRÉ

Il est à remarquer que le prix est moins élevé que
celui de tous les autres remèdes du même genre.

Prix de ce Remède infaillible - \$25.00.

S'adresser à W. H. SCOTT, Saint-Jérôme, P. Q.